

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### HAUSSE DE TARIF DU TITRE MÉTROPOLITAIN EN VIGUEUR DÈS FÉVRIER 2026

Québec, le 27 novembre 2025 – La nouvelle grille tarifaire des titres métropolitains entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2026. Rappelons que ces titres permettent aux usagers de se déplacer sur plus d'un réseau de transport collectif à travers la Communauté métropolitaine de Québec à moindre coût. Malgré la hausse, les nouveaux tarifs métropolitains permettront de conserver une réduction allant jusqu'à 42 % de rabais par rapport à l'achat de deux titres de réseaux locaux. Par exemple, pour l'achat de laissez-passer mensuels réguliers, cela représente une économie allant jusqu'à 83,80 \$ par mois.

Les nouveaux tarifs seront de :

- 115 \$ pour les laissez-passer métropolitains réguliers
- 86,50 \$ pour les laissez-passer métropolitains de catégories à tarifs réduits
- 77 \$ pour les lots de 20 billets métropolitains

Les lots de billets métropolitains sont valides sur les réseaux de transport du Réseau de transport de la Capitale (RTC) et de la Société de transport de Lévis (STLévis), en plus de la traverse Québec-Lévis.

Les laissez-passer mensuels métropolitains (réguliers et à tarifs réduits) sont valides sur ces trois mêmes réseaux, en plus de ceux de Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) et de PLUmobile.

Rappelons que la baisse de tarifs des titres métropolitains est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2024 et le sera jusqu'au 31 décembre 2026 dans le cadre d'un projet pilote. Durant cette période, les titres métropolitains sont offerts à des tarifs légèrement supérieurs à ceux des titres locaux. Des discussions sont en cours entre la CMQuébec, les quatre organisations de transport collectif du territoire et la Société des traversiers du Québec pour trouver des solutions financières permettant de poursuivre ce projet qui représente un succès. La CMQuébec et les organisations de transport poursuivront également leur dialogue avec les partenaires gouvernementaux afin d'assurer la poursuite de ce projet.

La popularité des titres métropolitains a largement dépassé les attentes, tout comme les projections de ventes prévues pour les deux premières années du projet pilote. Les prévisions initiales ont été excédées de 65 %, ce qui a mené à l'atteinte rapide du plafond de financement et à un important manque à gagner pour les organisations de transport. On prévoit d'ailleurs qu'environ 13 000 lots de 20 billets métropolitains et 76 000 laissez-passer mensuels métropolitains auront été vendus par les organisations de transport collectif du territoire à la fin du projet. Dans ce contexte, des ajustements tarifaires sont nécessaires afin de préserver, même en 2026, des tarifs demeurant avantageux pour les clients.

Les organisations partenaires du projet sont le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de Lévis (STLévis), la MRC de La Jacques-Cartier, qui opère le Transport collectif de la Jacques-Cartier ainsi que Développement Côte-de-Beaupré, le gestionnaire de PLUmobile pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans. En plus du Secrétariat de la Capitale-Nationale, des contributions du ministère des Transports et de la

Mobilité durable, de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Société des traversiers du Québec rendent possibles ces tarifs. Dans le contexte difficile, tous ces partenaires ont bonifié leur contribution initiale au projet.

Rappelons que depuis 2003, la CMQuébec est responsable du laissez-passer mensuel métropolitain, qui permet aux usagers de différents réseaux de transport en commun de se déplacer sur l'ensemble du territoire en achetant un seul laissez-passer à prix réduit.

## Grille des tarifs métropolitains

	Laissez-passer métropolitain régulier	Laissez-passer métropolitain à tarif réduit (étudiants et aînés)	Lot de 20 billets métropolitains
Anciens tarifs <sup>1</sup>	144,25 \$	108,25 \$	N/A
Tarifs en vigueur depuis 2024	105 \$	79 \$	70 \$
Nouveaux tarifs prévus en 2026	115 \$	86,50 \$	77 \$

- Les anciens tarifs métropolitains auraient été indexés et seraient maintenant supérieurs à ceux indiqués dans la grille s'il n'y avait pas eu de baisse des tarifs métropolitains en 2024.

## À propos de la Communauté métropolitaine de Québec

Organisme de planification, de coordination et de financement, la CMQuébec intervient particulièrement en aménagement du territoire, en environnement, en transport métropolitain et en gestion des matières résiduelles. Elle regroupe 28 municipalités et plus de 820 000 habitants.

- 30 -



**Source : Isabelle Vaillancourt**

Coordonnatrice aux communications

T. 418 952-2316

C. [isabelle.vaillancourt@cmquebec.qc.ca](mailto:isabelle.vaillancourt@cmquebec.qc.ca)

[Site Web](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#)